RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
PORT DU NIEL

SOMMAIRE

Préambule page 2

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 page 3

II – SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses d'exploitation page 3
2. Les recettes d'exploitation page 5

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement page 6
2. Les recettes d'investissement page 7

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00239-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Préambule

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget portuaire obéit aux mêmes règles que le budget principal de la Commune.
Il est composé de deux sections : Exploitation et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section d'exploitation et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section. Les opérations d'ordre les plus courantes sont les dotations aux amortissements.

Il convient de rappeler que la gestion du port du Niel a été reprise par la commune au 1er janvier 2022.

Il convient aussi de préciser que la création de la régie unique « Ports de Plaisance d'Hyères » au 1er janvier 2024, a empêché la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Cela représente une somme de 1 K€ au titre des dépenses d'exploitation.

En dépenses d'investissement, c'est une somme de 9 K€ qui n'a pu être constatée au titre des restes à réaliser.

Ces sommes ont été réinscrites au budget primitif portuaire 2024.

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00239-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

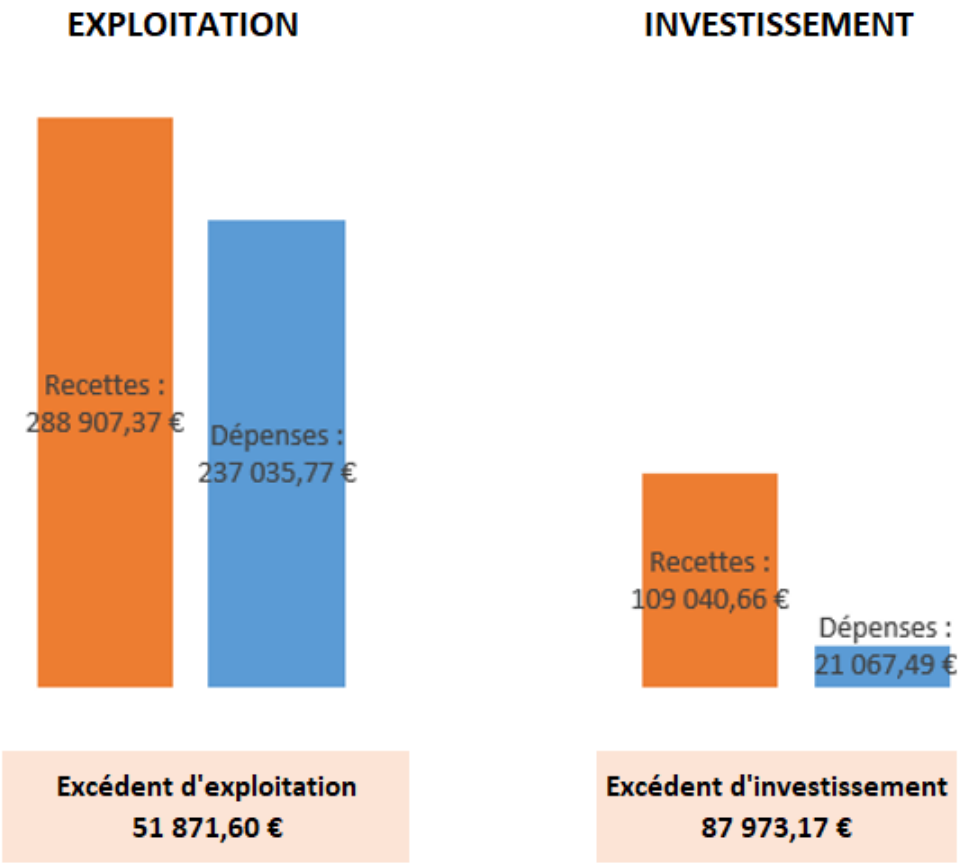

Les résultats de clôture 2023 font apparaitre un excédent de la section d'exploitation de 81 871,60 € et un excédent de la section d'investissement de 87 973,17€

Ces sommes ont été reprises par anticipation au budget primitif 2024 des ports de plaisance d'Hyères.

II – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services.

1. Les dépenses d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00239-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Charges à caractère général	46 201	66 980	20 779	44,97%
Charges de personnel	56 266	59 565	3 299	5,86%
Autres charges de gestion courante	1		-1	-100,00%
Provisions	42 000	48 400	6 400	15,24%
Impôts sur les bénéfices	5 362	2 000	-3 362	-62,70%
Dépenses réelles	**149 830**	**176 945**	**27 115**	**18,10%**
Opérations d'ordre	60 271	60 091	-180	-0,30%
Dépenses d'ordre	**60 271**	**60 091**	**-180**	**-0,30%**
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	**210 101**	**237 036**	**26 935**	**12,82%**

Les dépenses réelles évoluent de 18,10% avec un total de 176 945 € et les opérations d'ordre liées aux amortissements sont plutôt stables avec 60 091 €.

Les principales variations sur les différents chapitres entre les exercices 2022 et 2023 sont présentées ci-après.

- <u>les charges à caractère général</u>

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 66 980 € soit près de 38% des dépenses réelles d'exploitation.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations déléguées à l'entreprises.
Il s'agit pour l'essentiel de :

- l'entretien du domaine portuaire dont la remise en forme de la plateforme du restaurant : 28 K€
- les impôts et taxes dont la plus importante reste la taxe foncière : 25 K€
- les achats dont les fluides : 5 K€

- <u>les charges de personnel</u>

Les charges de personnel, qui représentent 34 % des dépenses réelles d'exploitation, progressent de 5,86% par rapport au CFU 2022 avec un total de 59 565 €.

Ce poste se ventile entre la masse salariale du personnel affecté directement au budget portuaire dans les domaines de surveillance du plan d'eau, d'entretien des locaux et administratifs & financier (environ 51 K€), et la refacturation du budget ville pour les missions assurées par elle pour le compte du port (8 K€).

- <u>les dotations aux provisions</u>

Le troisième poste de ces dépenses réelles sont les provisions qui représentent 27% avec 48 400 €.

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00239-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Ces dotations permettent d'anticiper de lourdes charges qui viendront grever le budget portuaire, lorsqu'il s'agit de provisions pour gros entretien ou pour anticiper une charge probable résultant d'un litige. Les provisions font toujours l'objet de délibérations spécifiques.

S'agissant du port du Niel, il s'agit de couvrir la charge de reprise du revêtement des quais qui s'étalera jusqu'en 2025 pour une enveloppe de 247 K€.

- les autres charges d'exploitation

Seul l'impôt sur les bénéfices complète ces dépenses réelles avec 2 000 € au titre des acomptes 2023. Le solde de l'imposition ne sera connu que fin avril 2024 après élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable.

2. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 258 523 €. Elles progressent de 7,5% par rapport à 2022. Cela s'explique en partie par l'augmentation des tarifs au 1er avril 2023 de 3%.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Produit des services, du domaine & ventes	240 484	256 515	16 031	6,67%
Autres produits de gestion courante	1	0	0	-48,44%
Produits exceptionnels	0	2 009	2 009	
Recettes réelles	**240 484**	**258 523**	**18 039**	**7,50%**
Opérations d'ordre	0		0	
Recettes d'ordre	**0**	**0**	**0**	
Résultat reporté	0	30 384	30 384	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	**240 484**	**288 907**	**48 423**	**20,14%**

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

- Produits du service et du domaine

Avec 256 515 €, ce poste représente pratiquement la totalité des recettes réelles d'exploitation. Il a évolué de 7% par rapport à l'exercice 2022.
Ce produit se ventile :

- redevances d'amarrage : 245 K€
- frais de dossiers et taxe de séjour : 5 K€
- occupation du domaine portuaire : 7 K€

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00239-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées de produits exceptionnels liés à l'apurement des charges pour 2 K€, conséquence de l'impossibilité d'effectuer le rattachement des charges en 2023 (fusion des cinq budgets portuaires).

Le seul exercice 2023 dégage donc un résultat d'exploitation de + 21 487,67 €.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations affectant le patrimoine des ports.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions et le remboursement de la dette.

Ainsi, c'est un total de 21 067 € de dépenses réelles d'investissement qui a été réalisé en 2023 au titre de l'équipement uniquement.

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Equipement	13 608	141 518	21 067		14,89%
Emprunts		6 000			0,00%
Dépenses réelles	**13 608**	**147 518**	**21 067**	**0**	**14,28%**
Dépenses d'ordre	**0**	**0**	**0**	**0**	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**13 608**	**147 518**	**21 067**	**0**	**14,28%**

Toutes les sommes prévues au budget en matière d'équipement, n'ont pas fait l'objet d'une réalisation. Deux raisons principales : soit, les autorisations n'ont pas été délivrées par les autorités compétentes, soit l'opération pouvait être décalée (mouillages).

✓ Accueil portuaire : diagnostic / maintien des infrastructures : 18 046 €

- Réalisation d'un plan des réseaux
- Acquisition d'un module préfabriqué à usage de capitainerie
- Installation d'une alarme IP
- Installation de caméras fixes

✓ Plan d'eau et environnement : 1 400 €

- Fourniture et pose d'une échelle de sécurité

✓ Modernisation des services : 1 621 €

- Acquisition d'un photocopieur
- Installation d'un panneau d'affichage
- Remplacement du coffre-fort

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00239-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

2. Les recettes d'investissement

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Equipement			2 286		
Cautions		6 000			
Recettes réelles	**0**	**6 000**	**2 286**	**0**	
Virement de la section d'exploitation		24 355			
Opérations d'ordre	60 271	70 500	60 091	0	
Recettes d'ordre	**60 271**	**94 855**	**60 091**	**0**	**63,35%**
Excédent reporté		**46 663**	**46 663**		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**60 271**	**147 518**	**109 041**	**0**	**73,92%**

Les recettes réelles d'investissement totalisent 2 286 € et concernent un remboursement par la CCIV sur le remplacement de mouillages réalisé en 2022.

Les autres ressources proviennent de l'autofinancement pour 60 091 € et de l'excédent reporté de 2022 à hauteur de 46 663 €.

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-24_00239-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024